



FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS
AVIS N°2020_20703_0002

A Marseille, le 2 mars 2020

DGAMCS / DAC / Service des musées.

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

Objet : Prestations de réalisation de la scénographie de l'exposition temporaire « Terre ! Escales mythiques en Méditerranée. Trésors de la BnF et collections marseillaises ! » organisée au Musée d'Histoire de Marseille du 14 mai 2020 au 2 novembre 2020 (dates prévisionnelles), en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France.

Lot 1 : fabrication, montage, agencement, éclairage et démontage de la scénographie

Lot 2 : réalisation de soclages d'œuvres et d'objets

RÉPONSE SUITE A DES DEMANDES D'INFORMATION

Questions 1, posée le 28/02/2020 :

Lot 1 : Dans le DCE n'apparaît pas la liste des éléments de signalétique à fournir (cartels, textes de salle, plexi imprimé, etc ..) est-ce un oubli ? Les cartels doivent-ils être posés par nos soins au moment de l'installation des œuvres ?

Réponses 1, transmise le 02/03/2020 :

Les compléments relatifs aux éléments de signalétique à fournir viennent d'être précisés dans un document récapitulatif du sujet et formant ainsi l'annexe 5 au RC

Questions 2, posée le 28/02/2020 :

Lot 1 : Doit-on chiffrer le démontage de la cimaise située sous le panneau "Expositions temporaires" avant d'entrer dans la salle d'exposition ? Doit-on chiffrer la remise en état et la mise en peinture des murs existants avant le chantier montage ?

Réponses 2, transmise le 02/03/2020 :

Le prix global et forfaitaire doit inclure le démontage de la cimaise située sous le panneau "Expositions temporaires" ainsi que la remise en état et la mise et la mise en peinture des murs existants avant le chantier montage. La DPGF du lot 1 prévoit d'ailleurs une estimation des prestations de peinture.

Questions 3, posée le 28/02/2020 :

Lot 1 : Doit-on chiffrer la remise en état et la mise en peinture des murs existants après le chantier démontage ? Confirmez-vous que la location des bennes pour l'évacuation des déchets du démontage est pris en charge financièrement par le MHM ?

Réponses 3, transmise le 02/03/2020 :

Le prix global et forfaitaire doit inclure la remise en état et la mise en peinture des murs existants après le chantier démontage.

Les bennes pour l'évacuation des déchets du démontage seront fournies par la Ville de Marseille, qui en assumera les coûts.

Questions 4, posée le 28/02/2020 :

Lot 1 : Dans le CCTP la seule date indiquée est celle de l'ouverture de l'exposition, le 14 mai 2020. Pouvez-vous m'indiquer la date de début d'installation des œuvres ?

Réponses 4, transmise le 02/03/2020 :

La date de début d'installation des œuvres est fixée au mardi 28 avril 2020.

SUIVI DES MODIFICATIONS CONCERNANT LES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

En date du 02/03/2020, les documents de la consultation citée en objet ont été modifiés comme suit :

- Ajout de l'annexe 5 au règlement de la consultation : LAY OUT
- le règlement de consultation : article 3 (composition du DCE)

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Il est demandé aux candidats de veiller à bien prendre en compte cette dernière version des documents dans leur offre.

La date limite de remise des offres initialement prévue le 10 mars 2020 à 16h00 est maintenue.